

Réunion du 29 janvier 2016

COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT DRO L'INFORMATION DE VOS ELUS



SUITE ... ET PAS FIN ...

... FRAIS DE TENUE DE COMPTE ...

La Direction a recruté 6 intérimaires afin de renforcer le pôle réclamation.

Au 27 janvier, 1600 réclamations ont été remontées et 50% traitées.

Ce sont entre 160 et 180 chaque jour.

La Direction se réjouit car il y a peu de demandes de clôture de compte : moins de 10 apparemment !!!

Mais combien de dérogations ? Que d'énergie perdue pour en arriver là !!!

Tout cela, c'est l'officiel. Mais les avez-vous vraiment toutes faites remonter ?

Toutes les réclamations, sans exception, doivent être recensées car : « *c'est une source d'information pour faire améliorer les choses* » dicit la Direction.

Alors, pas de retenue ! Pas de censure ! Allez-y, foncez ! REMONTEZ-les toutes!

Car ce n'est pas fini : les relevés de compte arrivent...



...MA BANQUE ...

En ce qui concerne Ma Banque... Oui, c'est problématique et malheureux, mais tout est mis en œuvre pour y remédier. Un point hebdomadaire du suivi et des mesures prises est communiqué aux équipes.

Néanmoins, la Direction minore le sujet car, sur 3 mois, cela ne représente que :

- 3 jours 1/2 de fortes perturbations (indisponibilité totale du site),
- 12 jours 1/2 de légères perturbations (ralentissement du site).

Malheureusement, sur le terrain, cela semble tellement plus pesant ! Ça tombe toujours sur le client qu'il ne faut pas... Cela génère du travail supplémentaire de traitement d'opérations, de rétrocessions et de réclamations !

Là aussi, pourquoi ne pas recenser et faire remonter vos réclamation ? Cela permettrait peut être de faire avancer les choses un peu plus vite !!! A bon entendeur...

... SOUVENEZ-VOUS...

Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable

Vous nous avez interrogé, nous avons demandé... Malheureusement, ils sont toujours au catalogue !

La Direction se réjouit car les réclamations sur les Pro ont baissé de 12% en 2015 et ce, malgré ce triste épisode !

Là encore, les avez-vous bien toutes fait remonter ?

C'est à espérer que cette fois-ci, cela sera fait avec plus de parcimonie... Sinon, vous avez compris le mot d'ordre et ce qu'il vous reste à faire... Pas de censure...

Les élus Cfdt disent STOP ! Une nouvelle fois, c'est aux collaborateurs de subir et de gérer de telles situations et il est dommage qu'une entreprise telle que BNP Paribas ne mette pas tout en œuvre pour anticiper et accompagner ces changements dans de meilleures conditions et ce, pour le bien être de toutes et tous.

INCITATIONS COMMERCIALES

Remise à zéro des compteurs chaque quadrimestre : il n'y a plus d'objectifs individuels mais un collectif agence annuel. Aussi, si une rubrique est atteinte le 1^{er} quadrimestre, elle sera neutralisée les quadrimestres suivants afin de ne pas pénaliser l'agence.

Collaborateurs recensés au-delà des 150% de leur montant métier : les fichiers sont arrivés et en cours d'analyse. Les entretiens vont se faire, mais pas de pression car le 1^{er} trimestre est garanti ! Les élus Cfdt attendent des faits et des actes, que les salariés soient vite reçus et connaissent leur sort.

Absence pour maladie : sujet épineux. Les élus Cfdt portent haut et fort la reconnaissance de l'absence dans le calcul des objectifs afin de ne pas pénaliser les collaborateurs malades. Mais la Direction fait le choix de l'impacter également sur le montant métier ! Nous, élus Cfdt, considérons que c'est discriminant.

A métier identique, montant identique !

Les Incitations Commerciales, c'est du 100% collectif. La détermination des montants versés ou non doit se faire à l'issue des entretiens à chaque quadrimestre et se baser sur des critères concrets d'activité, de participation, d'implication et pas seulement sur un critère de temps de présence !!

En faisant ainsi, la Direction nous envoie le signal suivant :

1 collaborateur = 1 PNB journalier !

Pour les élus Cfdt, cela est contraire à l'essence même du projet des Incitations Commerciales !

N'hésitez pas à nous faire remonter vos observations.

VOS REPRÉSENTANTS

Florence CORNET	02 51 84 53 63 07 60 47 32 68
Pierrick DAVID	02 99 85 47 88 06 68 19 28 57
Valérie GUEVEL	02 41 81 53 91
Stéphane GOUBIER	02 99 85 47 89 07 60 47 29 41
Frédérique CHANTOIN	02 43 60 62 04
Maryse RICHARD	02 98 98 32 65 07 61 46 60 38
Isabelle CLERGEAU	02 51 25 13 50
Hélène MARTINEAU	02 51 84 53 63 06 99 60 75 27

Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

E-LEARNING

Les formations conformité ont été lancées à l'été 2015 afin que les collaborateurs aient le temps de les faire d'ici la fin d'année. **Il faut intégrer et planifier les e-learning dans vos agendas.** « Cela doit être un point d'attention managérial et il faut poser des principes » ! Allez donc, encore un travail pour les DIA !

Les e-learning AEOI lancés en fin d'année doivent être faits avant mars 2016. La Direction vous demande d'anticiper afin d'éviter de devoir les faire dans l'urgence !

Encore faudrait-il avoir le temps !!!

Vos élus Cfdt ont demandé le respect de la Charte et que le nombre de formation soit limité. **Ne les faites pas ni de chez vous, ni pendant vos congés.**

Indemnisation des CRC

Affaire toujours à suivre...
Vos élus attendent des propositions de la Direction...

A quand le happy end ?



Avez-vous ouvert votre compte CPF ?

www.moncompteformation.gouv.fr

Remontez-nous vos questions, remarques ...

Prochaine réunion le jeudi 25 février 2016

INFO OU DESINTOX : Gestion du Comité d'Entreprise

Nombre de salariés en baisse + part agent en hausse = budget stable !

Le budget prévisionnel devrait passer de 797 à 842 000 euros suite au report positif du budget 2015. De plus, l'arrêt de l'organisation des voyages permettra une économie de 60 000 euros.

Cette somme sera réallouée et permettra quelques nouveautés. Le barème de participation pour les personnes seules augmente de façon significative mais pas pour les familles. **Moralité, mieux vaut être célibataire...**

Le chèque Noël adulte restera la variable d'ajustement de fin d'année et il devrait être conséquent... Il est plus facile et moins fatigant de redistribuer le budget sous forme de chèques cadeaux que d'organiser des activités sociales et culturelles pour les salariés et leur famille tel que le stipule le code du travail.

Quant à la nouvelle version du CE « Proweb », elle a coûté presque 22 000 euros et peine à se mettre en place !